

### C'EST QUOI ?

Des élus de la commune,  
des représentants des as-  
sociations extérieures et  
des professionnels du  
secteur social pour vous  
écouter vous aider.

### POUR QUI ?

Tous les habitants de  
la commune quel que  
soit l'âge.

### COMMENT CA MARCHE ?

Le CCAS est un lieu d'écoute,  
de dialogue et d'orientation vers les  
services sociaux existants. Il dispose  
de son propre budget pour des aides  
directes. Il est tenu à la neutralité et  
au secret vis-à-vis des informations  
qui lui parviennent.

### OÙ ?

En mairie ou bien sur  
rendez-vous les samedis  
matin avec Le Maire  
ou avec un élu  
en semaine.

### QUAND ?

Aux horaires  
d'ouverture de la  
mairie.

## NOUS CONTACTER

### Par courrier :

CCAS MAIRIE  
10 Rue de Cholet  
49370 BECON-les-GRANITS

### Par téléphone:

02.41.77.90.08

### Par mail:

[d.bongrand@beconlesgranits.fr](mailto:d.bongrand@beconlesgranits.fr)



## NOUS RENCONTRER

Lundi au Vendredi  
9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Samedi (*hors juillet août*)

10h00 - 12h00



*Encourager, faciliter, entretenir les  
relations entre tous les habitants, toutes  
les générations, en concertation avec les  
différentes associations existantes.*



CCAS - Mairie

10 Rue de Cholet - 49370 BECON-les-GRANITS  
02.41.77.90.08 - [d.bongrand@beconlesgranits.fr](mailto:d.bongrand@beconlesgranits.fr)



## NOS SERVICES

### RELAIS PERMANENCE

- ◆ Le CLIC de l'Anjou Bleu  
Lundi des semaines impaires de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous au 02.41.61.29.91. au Louroux-Béconnais.
- ◆ Assistante sociale  
Tous les mardis de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous au 02.41.96.97.20.
- ◆ Mission locale (s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans)  
Le jeudi (semaine paire) de 14h00 à 17h00 et le mercredi (semaine impaire) de 9h00 à 12h00. Sur rendez-vous au 02.41.61.10.00. à la Mairie.
- ◆ AIDES (Association Intermédiaire des Demandeurs d'Emploi du Segréen)  
2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi du mois, de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous au 02.41.92.80.30 à la Mairie.
- ◆ C.D.A.D (Conseil Départemental de l'Accès au Droit)  
Sur rendez-vous à la Mairie  
◇ Avocat : 2<sup>ème</sup> samedi du mois  
◇ Notaire : 1<sup>er</sup> mardi du mois
- ◆ Conciliateur  
Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois, de 14h30 à 16h.  
Sur rendez-vous au 02.41.77.90.08 à la Mairie.



### UN JOUR PART'ÂGÉ

#### Service d'accueil et d'animation itinérant pour personnes âgées et isolées

Accueillis par une animatrice et une équipe de bénévoles, partagez un bon moment chaque semaine au rythme que vous souhaitez dans la détente et la bonne humeur, autour d'ateliers mémoire, jeux de sociétés, gym douce...

- ◆ Tous les vendredis après-midi à l'Ancien Presbytère
- ◆ Sur inscription



### LOGEMENTS SOCIAUX

#### Gestion des logements sociaux.

Le C.C.A.S s'occupe d'envoyer votre dossier de demande de logement directement à l'organisme concerné.



### AIDE SOCIALE

#### Gestion des dossiers d'aide sociale.

Le C.C.A.S vous accompagne dans votre dossier d'aide sociale et l'envoie directement à l'organisme concerné.

- ◆ Dossier familial
- ◆ Obligation alimentaire
- ◆ Aide aux personnes âgées : ADAPA
- ◆ Aide aux handicapés : MDPH, CDAPH
- ◆ Demande d'élection de domicile



### BANQUE ALIMENTAIRE

#### Lutte contre la précarité.

Un service de distribution de denrées alimentaires tous les 15 jours (au Louroux-Béconnais) au profit des personnes en difficulté domiciliées au sein de la commune. Le CCAS participe aux frais de gestion de ce service.



### TRANSPORT SOLIDAIRE

#### Plus qu'un service de transport solidaire, un véritable lien social dans notre commune.

Grâce à une dynamique équipe de bénévoles, les personnes isolées jeune et moins jeune ou sans moyen de locomotion peuvent bénéficier de ce transport solidaire pour les principaux déplacements de la vie courante (rendez-vous médical, courses, coiffeur, visite des proches ...).



## NOS ACTIONS

- ◆ Repas des aînés  
Chaque 1<sup>er</sup> samedi d'octobre, tous les aînés de la commune sont invités par la mairie afin de partager un moment convivial autour d'un repas.
- ◆ Subventions exceptionnelles  
Le C.C.A.S accorde chaque année des subventions exceptionnelles à des associations de solidarité.
- ◆ Collecte alimentaire  
Chaque année, en lien avec l'association Béconnais Solidarité, une collecte alimentaire est organisée en novembre dans le supermarché de la commune.
- ◆ Aide ponctuelle  
Une aide ponctuelle sous forme de prêt peut-être accordée à une personne dans le besoin
- ◆ Bons alimentaires d'aides exceptionnelles  
Un bon alimentaires exceptionnelles peut être accordé pour une période temporaire.
- ◆ Registre des personnes isolées et fragiles  
Mise en place d'un plan d'alerte et d'urgence. Identifier les personnes isolées et fragiles à domicile afin d'apporter une assistance en cas de canicule ou bien de froid exceptionnel.
- ◆ Fonds de Solidarité Logement  
Participation aux FSL pour accorder des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement.



## NOS PARTENAIRES

